



## DES

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **DOSSIER N°11 :**

COMPLEXE SPORTIF DES ECUS –  
TRANSFORMATION DU TERRAIN  
STABILISE EN TERRAIN SYNTHETIQUE –  
DEMANDE DE SUBVENTIONS

#### **Séance ordinaire du 6 Avril 2021**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 avril 2021

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 30**

**Absent : 0**

**Excusés : 5**

**Présents** : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration** : Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU (à Françoise COSSECQ), Michel MENJUCQ (à Maël FETOUH), Daniel BALLA (à Bruno QUERE), Nathalie SOARES (à Alain MARC), Géraldine AUDEBERT (à Marie Emmanuelle DA ROCHA)

**Absent** :

**Secrétaire** : Grégoire REYDIT

**DOSSIER N° 11 : COMPLEXE SPORTIF DES ECUS – TRANSFORMATION DU TERRAIN STABILISE EN TERRAIN SYNTHETIQUE – DEMANDE DE SUBVENTIONS – AUTORISATION**

RAPPORTEUR : Valérie BARLOIS-LEROUX

Le stade des Ecus est composé de quatre terrains de grands jeux, trois engazonnés et un stabilisé, pour la pratique du football, utilisés par les associations sportives, en particulier l'USB Football, ainsi que par les scolaires (élémentaires et collèges).

7 jours sur 7, donc, à l'exception de cette période de crise sanitaire, les terrains sont fortement utilisés par les scolaires et pour les entraînements et matches de la quinzaine d'équipes composant l'USB Football, comptant plus de 500 adhérents.

Les conditions météorologiques, souvent capricieuses, ont pour conséquence la réduction des temps d'occupation, voire même la fermeture des terrains en raison de leur état, ce qui pénalise, bien évidemment, toutes les activités et engendre des reports de matches.

Un terrain synthétique est, de nos jours, un investissement pertinent, car il permet d'être utilisé tous les jours, sans limitation de temps, à part quelques opérations d'entretien (pour mémoire, l'utilisation conseillée pour un terrain engazonné est de 10 heures hebdomadaire). Son utilisation, par tout temps, permet de maintenir des entraînements et des matches.

Depuis quelques années, de nombreuses communes ont investi dans ce type de revêtement. Il est à noter, également, une diminution de l'entretien à effectuer, fini les tontes et les traçages hebdomadaires, par exemple.

Le projet d'équipement présenté s'inscrit dans une enveloppe financière de 850 000€. Il sera réalisé sur les exercices 2021 (200 000 €) et 2022 (650 000 €). Cette année sera consacrée aux études préalables et à un possible début des travaux en fin d'année pour une livraison en 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :  
35 voix POUR,**

**Article 1 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès de tous partenaires et organismes susceptibles d'apporter une aide financière à la réalisation de ce projet,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de ces démarches.

Fait et délibéré le 6 Avril 2021

LE MAIRE,



Patrick BOBET

